

République française

LOT

Carluçet - Commune

Séance du 04 avril 2024

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 28/03/2024 <i>quatre avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Hervé GARNIER</i>
Présents : 8	Présents : Hervé GARNIER, Bertrand LACOSTE, Lisa LEMERCIER, Jean-Robert SELEBRAN, Jean-François SERRES, Tatiana NOVOSEL-MALOEUVRE, Adeline GARNIER, Marcel DARDENNES
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés: Patrick AUZOUX représenté par Bertrand LACOSTE, Philippe POTIEZ représenté par Tatiana NOVOSEL-MALOEUVRE
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Lisa LEMERCIER

Objet: Vote du budget primitif 2024 - DE_2024_018

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023 et, notamment, les programmes d'investissement en cours, et les nouveaux projets, ainsi que leur coût prévisionnel, à savoir :

- Programme n°95 : coeur de village 2ème tranche 700,00 €
(reste à réaliser pour solder le programme, en attente de facturation par Cauvaldor)
- Programme n°106 : **ameublement mairie** 10 000.00 €
(équipement de la salle des archives et du secrétariat de mairie)
- Programme n°110 : **renovation salle des fêtes et abords** 127 000 €
(une partie de la maîtrise d'oeuvre et début des travaux, le programme global étant estimé à 488 774 € TTC)
- Programme n°112 : **atelier communal** 20 000 €
(achat ou construction, à définir)
- Programme n°113 : **aménagement parcelles F 317-F 741** 30 000 €
(M. le Maire propose de rebaptiser le programme **aménagements du bourg** afin d'être moins restrictif et intégrer différentes améliorations à venir)
- Programme n°114 : **renovation presbytère et annexes** 19 475.20 €
Reste à réaliser pour solder le programme globalisant l'ensemble des travaux d'amélioration du logement et des dépendances ouvert en 2022 (13 475.20 €) et complément pour les travaux intégrés en cours de réalisation du programme
- Programme n°116 : **renovation petit patrimoine** 10 000.00 €
- Programme n°117 : **coeur de village 3ème tranche** ajourné
- Programme n°118 : **prévention incendie** 20 000.00 €

1Délais et voies de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant Mme le Maire par courrier (Mairie, Le Bourg, 46500 CARLUCET). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Aménagements de prévention et de lutte incendie comprenant achat de « bâches » de réserve, terrassement et clôtures de protection

- Programme n°119 : chemins 2 000.00 €

Maintien d'un programme pour des travaux d'aménagement de chemins ruraux

- Autres investissements non individualisés : 12 743,20 €

Comprend a rénovation des portes du bâtiment mairie (dépenses engagées en 2023), l'achat de petit matériel et outillage technique, d'un vidéo-projecteur et son écran, et divers travaux et équipements pour le bar-restaurant

- Montant du remboursement du capital des emprunts en cours pour l'exercice : 7 000,00 €

M. le Maire donne ensuite lecture des différents articles et des crédits affectés à chacun d'eux tant pour les recettes que pour les dépenses. Le budget présenté est en équilibre pour les deux sections.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Carluçet, le Conseil Municipal,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide :

Article 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Carluçet pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 859 027.13 Euros

En dépenses à la somme de : 859 027.13 Euros

Article 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Section de fonctionnement :

2Délais et voies de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant Mme le Maire par courrier (Mairie, Le Bourg, 46500 CARLUCET). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

	Budget Primitif				
Dépenses	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011 Charges à caractère général	0,00	224 509,35	209 463,63	209 463,63	209 463,63
012 Charges de personnel, frais assimilés	0,00	44 000,00	52 260,00	52 260,00	52 260,00
014 Atténuations de produits	0,00	27 500,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	178 568,81	221 559,81	221 559,81	221 559,81
042 Opération d'ordre 042	0,00	4 855,00	9 357,19	9 357,19	9 357,19
043 Opération d'ordre 043	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	38 070,00	54 700,00	54 700,00	54 700,00
66 Charges financières	0,00	1 500,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
67 Charges spécifiques	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68 Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	519 003,16	568 640,63	568 640,63	568 640,63

3Délais et voies de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant Mme le Maire par courrier (Mairie, Le Bourg, 46500 CARLUCET). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

	Budget Primitif				
Recettes	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	317 061,16	356 373,63	356 373,63	356 373,63
042 Opération d'ordre 042	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opération d'ordre 043	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	17 658,00	17 626,00	17 626,00	17 626,00
73 Impôts et taxes	0,00	93 184,00	98 000,00	98 000,00	98 000,00
74 Dotations et participations	0,00	68 000,00	71 356,00	71 356,00	71 356,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	23 100,00	25 285,00	25 285,00	25 285,00
77 Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	519 003,16	568 640,63	568 640,63	568 640,63

Section d'investissement :

4Délais et voies de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant Mme le Maire par courrier (Mairie, Le Bourg, 46500 CARLUCET). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Dépenses	Budget Primitif				
	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
0 Hors équipement	3 343,20	46 673,54	18 556,70	18 556,70	21 899,90
001 Solde d'exécution section investissement	0,00	9 763,89	23 551,40	23 551,40	23 551,40
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opération d'ordre 040	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opération d'ordre 041	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106 Ameublement mairie	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
110 Rénovation salle des fêtes et abord	5 760,00	50 000,00	127 000,00	127 000,00	132 760,00
112 Atelier communal	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
113 Aménagements du bourg	0,00	20 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
114 Rénovation presbytère et annexes	13 475,20	66 486,13	6 000,00	6 000,00	19 475,20
116 Rénovation petit patrimoine	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
117 Coeur de village 3ème tranche	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
118 Prévention incendie	0,00	10 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
119 Chemins	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
95 OPERATION COEUR DE VILLAGE 2EME TR	700,00	6 700,00	0,00	0,00	700,00
TOTAL	23 278,40	236 623,56	267 108,10	267 108,10	290 386,50

5Délais et voies de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant Mme le Maire par courrier (Mairie, Le Bourg, 46500 CARLUCET). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

	Budget Primitif				
Recettes	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
0 Hors équipement	1 393,00	35 504,75	41 261,50	41 261,50	42 654,50
001 Solde d'exécution section investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	178 568,81	221 559,81	221 559,81	221 559,81
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opération d'ordre 040	0,00	2 405,00	5 847,19	5 847,19	5 847,19
041 Opération d'ordre 041	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
114 Rénovation presbytère et annexes	20 325,00	20 325,00	0,00	0,00	20 325,00
TOTAL	21 718,00	236 803,56	268 668,50	268 668,50	290 386,50

Approuvé à l'unanimité

Le Maire,
Hervé GARNIER



Le secrétaire de séance,
Lisa LEMERCIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 08/04/2024
et publié ou notifié le 08/04/2024

6Délais et voies de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant Mme le Maire par courrier (Mairie, Le Bourg, 46500 CARLUCET). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).